

N° de téléphone _____ Adresse électronique _____
Adresse _____ NPA/Localité _____
Prénom _____ Nom _____

*Après l'aboutissement du référendum, la votation aura probablement lieu en septembre 2009.

10.-/mois jusqu'à la votation * 25.-/mois jusqu'à la votation autre montant _____

Soutenez la campagne par un parrainage!

Unia, «Non à la baisse des rentes», Unia a ouvert un fonds spécial - CCP: 30-631038-3, Afin de recueillir les dons affectés, Unia a ouvert un fonds spécial - CCP: 30-631038-3, «Non à la baisse des rentes», Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 15.

Je fais un don à la campagne «Non à la baisse des rentes»

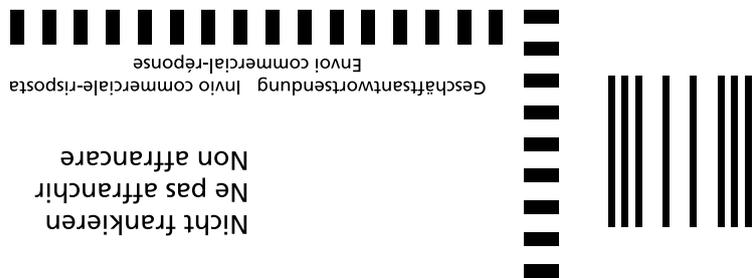
par poste par courriel _____
 par SMS _____
campagne référendaire.
 Veuillez m'informer régulièrement de l'avancement de la récolte de signatures et de la
 Veuillez m'envoyer aussi des cartes de signatures à *
*Les feuilles seront envoyées en votre nom à la personne indiquée.
*Envoyez-moi s.v.p. l'argumentaire contre la réduction de rente.
*Veuillez m'envoyer _____ cartes de signatures.

Je m'oppose à cette réduction de rente et souhaite participer à la récolte de signatures.

Non à la baisse des rentes!

- A signer et à renvoyer immédiatement sur www.unia.ch/baisse-des-rentes.
- Unia - tél. 031 350 21 11, par courriel à referendum@unia.ch.
- Des cartes supplémentaires peuvent être commandées à: referendum@unia.ch.
- Attention: seuls les citoyens et les citoyennes domiciliés dans la commune indiquée peuvent signer la carte!
- Les cartes supplémentaires peuvent être commandées à: referendum@unia.ch.

Urgenti!



Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Non à la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle

Non à la baisse des rentes!



Signez le référendum!

www.unia.ch/baisse-des-rentes

UNIA

Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Non à la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle

Non à la baisse des rentes!

10% de rente en moins? Non!

Pour la deuxième fois consécutive, le Parlement veut réduire les rentes du 2^e pilier. Elles perdraient plus de 10% d'ici à 2015, c'est un démantèlement social flagrant. La Constitution suisse prévoit que les rentes de vieillesse doivent couvrir au moins les 60% de l'ancien revenu, pour permettre à chaque retraité ou retraitée de pouvoir vivre dignement. La révision de la LPP envisagée violerait ce principe constitutionnel.

Halte au profit sur le dos des rentiers

Ce sont les compagnies d'assurances qui ont manigancé ce hold-up des rentes. Elles ont fait de gros bénéfices avec notre prévoyance professionnelle. Leurs managers se versent des salaires faramineux (Zurich assurances: 6,3 millions de francs en moyenne en 2007, Swisslife: 1,6 million). A l'avenir, elles préconisent de redistribuer moins aux rentiers pour continuer à dégager des rendements substantiels pour leurs actionnaires et managers.

Garantir nos rentes au lieu de spéculer

Nombre d'assureurs ont investi de l'argent dans des placements très risqués et ont accusé des pertes. AXA Winterthour était un gros actionnaire de la banque Lehman Brothers, dont la faillite a laissé un trou de 750 milliards de dollars. Et voilà que les travailleurs devraient maintenant payer la facture laissée par les assureurs et toucher des rentes plus basses. Les rentes ont déjà été diminuées, il y a deux ans, à cause du vieillissement de la population. Elles ne doivent donc pas être une nouvelle fois réduites. S'il fallait introduire d'autres mesures, ce serait alors pour maintenir les rentes à un niveau décent.

Signez le référendum!

Non à la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle

Non à la baisse des rentes!

Référendum contre la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) – (Taux de conversion minimal) Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) – (Taux de conversion minimal) soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal suisse. Expiration du délai référendaire: 16 avril 2009.

Canton	NPA	Commune politique			Signature manuscrite	contrôle (laisser en blanc)	Veuillez m'envoyer d'autres informations
Nom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Prénom	Date de naissance exacte jour mois année					
1							
2							
3							
4							
5							

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau:

Lieu: _____

Date: _____

Retournez s.v.p. ce formulaire, partiellement ou complètement rempli, au plus vite mais **jusqu'à la fin mars 2009 dernier délai à Unia, case postale 272, 3000 Berne 15**. Nous nous chargerons de faire certifier la qualité d'électeur des signataires. D'autres formulaires peuvent être commandés à l'adresse indiquée en gras, ou au numéro de téléphone **031 350 21 11**, ou par courriel à **referendum@unia.ch** ou sur **www.unia.ch/baisse-des-rentes**.